



Votre IP vous informe

Demandes de Branchements Provisoires (BP)

La période estivale approche, c'est bientôt le moment de formuler vos demandes de branchements provisoires pour vos évènements à venir.

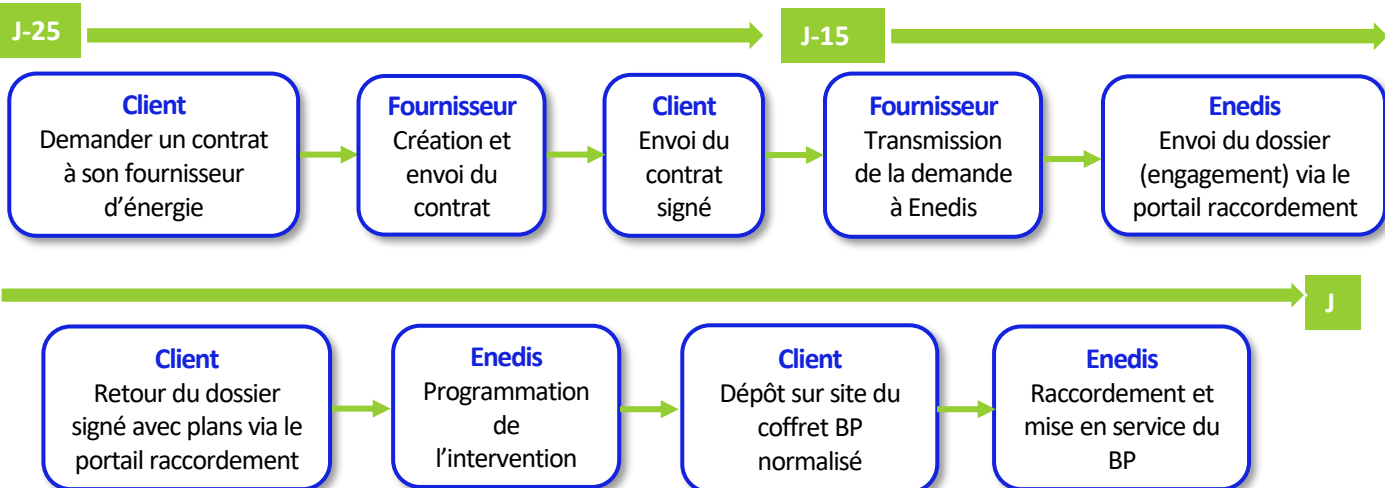
Vos demandes sont à formuler auprès de votre fournisseur d'électricité, **25 jours avant** la date de pose souhaitée.

Vous devrez disposer des informations suivantes : la puissance souhaitée, les échéances de votre besoin (date de pose et date de dépose), le type de branchement (monophasé ou triphasé).

Si vous souhaitez prolonger la durée du branchement provisoire, la demande doit être faite auprès de votre fournisseur, a minima, 4 jours avant la fin du contrat.



Demander un branchement provisoire : les étapes



Mai 2026

Patricia Houeix Pavageau
 Votre interlocutrice Privilégiée

Direction Territoriale Morbihan
 patricia.houeix@enedis.fr
 02.97.46.62.31 | 06.16.08.68.51

